



08/06/2023 - 09/06/2023

GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

LE CONTEXTE

Sur le plan planétaire, le changement climatique occasionne de plus en plus de phénomènes météorologiques violents. L'élément naturel qu'est l'eau se transforme en danger qui met en péril les personnes et les biens.

Au niveau local, mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales en ville est devenu une nécessité pour se protéger des inondations, réalimenter les nappes phréatiques, favoriser la biodiversité et rafraîchir l'atmosphère.

RÉSUMÉ COURT

La problématique de la gestion intégrée des eaux pluviales trouvera des réponses à travers la visite de deux sites : ARTEM, un quartier neuf sur une friche militaire à NANCY et La Maison de Vie Associative et du Temps Libre à LAXOU, réhabilitation d'une ancienne école primaire. Ces visites sont préparées grâce à des apports théoriques, des études de cas et des manipulations permettant de bien comprendre le matériau eau, sa mécanique, ses flux, ses utilisations et ses inconvénients.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Comprendre pourquoi et comment changer de pratique en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales dans les projets de construction et d'aménagement ;

Etre capable de concevoir ou co-concevoir une gestion intégrée des eaux pluviales dans un projet.

PUBLICS CONCERNÉS

Architectes et collaborateurs, paysagistes, agents de collectivités, bureaux d'études VRD, bailleurs sociaux, ...

PRÉ-REQUIS

Faire de la conception et/ou de la maîtrise d'ouvrage

PÉDAGOGIE

2 journées avec alternance d'apports théoriques sous forme d'exposés, de vidéo-projections, d'exercices pratiques et de validation à partir de cas concrets + Visite de deux sites + Manipulations

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRECIATION



08/06/2023 - 09/06/2023

GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

Emargement par demi journée - Attestations de présence, de fin de formation et de validation des acquis.

PROGRAMME

JOUR 1 - GRANDS ENJEUX ET NOTIONS IMPORTANTES

Les mécanismes de l'eau

Les enjeux planétaires liés à l'eau pour l'adaptation au changement climatique. Géographie, l'eau attire : l'implantation des villes près des cours d'eau et sur les littoraux - la topographie, la notion de bassin versant - le point bas d'un territoire, d'une parcelle. Mécanique des flux, eau libre, eau contrainte : petits ruisseaux et grandes rivières - les écoulements : effet de l'amont sur l'aval, la goutte d'eau suit la plus grande pente - pluies courantes / pluies exceptionnelles

L'eau dans la ville et dans les projets

Le rôle fondamental du couvert végétal sur les sols : ruissellement différent sur surface imperméable que sur herbe - les arbres : ces pompes à eau - les plantes aiment l'eau et certains animaux aussi - noues, bassins, etc - retenir l'eau par les plantes, l'évapo-transpiration et la présence de milieux humides. La gestion intégrée des eaux pluviales : réflexion par emboîtement des échelles de projet - un périmètre pris en compte nécessairement élargi - une réflexion à mener avec les réseaux d'assainissement et les autorisations Introduction à l'approche pratique : pluviométrie - pluies courantes / pluies exceptionnelles.

Approche pratique

Manipulation d'eau : utilisation de petits récipients, de tuyaux, de surfaces plus ou moins perméables, ...

Visites

Préparation aux visites : - Site ARTEM – Constructions neuves (architecte urbaniste mandataire : Nicolas MICHELIN) - Site MVATL (Maison de Vie Associative et du Temps Libre) à Laxou – Réhabilitation

JOUR 2 - APPLICATIONS PRATIQUES et ETUDES DE CAS

Les mécanismes de l'eau

Mécanique des flux : eau libre, eau contrainte : la disparition des ruisseaux (et rivières) sous la ville - phénomènes d'inondations (PPRI, PAPI) et de submersion marine (PPRL)

L'eau dans la ville et dans les projets

Géologie et sols urbains : la perméabilité des anthroposols - les sols naturellement perméables et non –



08/06/2023 - 09/06/2023

GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

calcaires et argiles en terre lorraine - coefficient de perméabilité d'un sol Introduction à l'approche pratique - gestion intégrée des eaux pluviales la doctrine du Grand-Est - absorption des sols en fonction de leur qualité et du couvert végétal - débits de fuite, période de retour, ...

Approche pratique : étude d'un cas concret

A partir d'un projet réel, étude de cas par étapes en équipe avec restitution collective. Analyse du site et des données, recherche de solutions, élaboration de schémas.

Conclusion

Conclusion et tour de table

INTERVENANTS

Claire ALLIOD - Paysagiste DPLG, paysagiste conseil et enseignante

Véronique GALMICHE, architecte, modératrice. Référent handicap pour tout renseignement et conseils sur votre projet de formation

ORGANISME DE FORMATION

CLASSE 4 - 12 grande rue, 55140 BUREY-LA-CÔTE

"déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41 55 00330 55 auprès du Préfet de Région Grand Est" - SIRET : 493 114 374 0 0014 - APE : 8559A - Société Coopérative à Responsabilité Limitée régie par la loi du 10 septembre 1947

DATE LIMITE D'INSCRIPTION - CONTACT

19/05/2022 - Véronique Galmiche, gérante - 03 29 90 86 00 - vega.architecte@free.fr

DATE(S) FORMATION

jeudi 8 juin 2023 - vendredi 9 juin 2023

DURÉE DE LA FORMATION ET HORAIRES

2 journées de 7 heures, soit 14 heures | De 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

LIEU DE LA FORMATION

Atelier de l'ALEC Nancy Grands Territoires, 10 promenade Emilie du Châtelet, 54000 Nancy



08/06/2023 - 09/06/2023

GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

COÛT DE LA FORMATION - PRISE EN CHARGE

Prise en charge selon critères, faire la demande auprès votre organisme.

Frais pédagogiques :

680 €

Frais de gestion et d'inscription (obligatoires) :

20 €

Frais repas jour 1 (facultatif) :

22 €

Frais repas jour 2 (facultatif) :

22 €



FICHE D'INSCRIPTION

ORGANISME

Raison sociale :

Adresse complète :

Téléphone :

Activité :

N° siret :

OPCO (Opérateur de compétence) :

Courriel :

Effectifs :

Code NAF :

PARTICIPANT

Civilité :

Nom :

Qualification :

Courriel au sein de l'organisme :

Régime alimentaire spécifique :

Niveau de connaissances par rapport à la thématique traitée sur une échelle de 1 (aucun) à 10 (expert) :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Frais pédagogiques	680 €
Frais de gestion et d'inscription (obligatoires)	20 €
Frais repas jour 1 (facultatif)	22 €
Frais repas jour 2 (facultatif)	22 €
Total	744 €

Je m'inscris à la formation "GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES" (jeudi 8 juin 2023, vendredi 9 juin 2023) et je joins un chèque de 744 € net de taxe à l'inscription.

j'accepte de recevoir des informations concernant les formations de Classe 4

Bon pour accord, à le Signature et cachet :

Un contrat de formation sera établi après inscription et versement du montant de la formation.

Annulation de l'inscription Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par écrit au plus tard 2 semaines avant le début de la formation. Toute annulation intervenant moins de 15 jours avant le début de la formation sera facturée d'un montant forfaitaire de 30% du coût total de la formation. Par ailleurs, tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas de dédit par l'employeur consécutif à un cas de force majeure justifié, CLASSE 4 se réserve le droit de facturer 50% du montant total de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.



Conditions générales de vente

1- Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par CLASSE 4 qui propose des formations à tous les acteurs du cadre bâti (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, bureaux d'études, ...) sur les thèmes liés à la qualité environnementale de l'aménagement, de l'architecture et de la construction.

La société coopérative à responsabilité limitée régie par la loi du 10/9/47 est déclarée auprès de la Préfecture de la Région Lorraine est enregistrée sous le numéro : 41 55 00330 55. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. Numéro de SIREN : 493 114 375

2- Modalités d'inscription et de paiement

L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite et signée sur papier à en-tête, au moins 3 semaines avant la date de début de stage, à :

CLASSE 4 - 12 Grande Rue 55140 BUREY-LA-COTE - 03 29 90 86 00 - vega.architecte@free.fr

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. La subrogation de paiement n'est pas acceptée par CLASSE 4.

Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire, à l'entreprise ou à la société.

Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier ou courriel, il est alors considéré comme pré-inscription. L'inscription est effective à la date de réception du règlement demandé.

A la signature du présent contrat, le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des documents complémentaires : Conditions générales, Règlement intérieur applicable au 1er janvier 2022, ainsi que la fiche de présentation de la formation.

Conditions spécifiques à la formation PRO-PAILLE

L'inscription doit être confirmée par l'envoi du bulletin d'inscription intégralement complété et du règlement, au plus tard 45 jours avant le 1er jour de formation.

3- Obligations respectives

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit un contrat de formation pour les personnes exerçant à titre libéral, ou une convention de formation pour les salariés, accompagné du programme détaillé.

Le stagiaire renvoie un exemplaire du contrat daté et signé avant le début de la formation.

Une semaine avant la formation, le stagiaire reçoit une convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence, attestation de fin de formation, ainsi que les éventuels documents pédagogiques complémentaires).

4- Tarifs

Le prix des actions de formation s'entend net de taxe, CLASSE 4 n'est pas assujettie à la TVA.

Le prix des formations est celui figurant sur le bulletin d'inscription. Le coût de la formation comprend les frais pédagogiques et la documentation.

Les frais de gestion et d'inscription, d'un montant de 20 € par personne et par formation (quelque soit le nombre de jours de la session) sont obligatoires et s'ajoutent aux frais pédagogiques.

Pour les formations techniques, des frais de matériel (obligatoires) sont demandés. Le prix varie en fonction du thème de la formation. Pour connaître le détail, voir bulletin d'inscription de la session concernée.

Des frais annexes peuvent être demandés : repas, hébergement ... (voir sur bulletin d'inscription).

5- Délais de rétractation :

Toute annulation de formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 5 jours avant le début de la formation.

Pour toute annulation intervenant après ces 5 jours, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation.

Toute formation entamée reste due dans son intégralité.

En cas de dédit consécutif à un cas de force majeure justifié, CLASSE 4 ne procédera à aucune facturation.

Conditions spécifique formation PRO-PAILLE

Toute annulation d'inscription à la formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

Pour toute annulation intervenant après ces 30 jours, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation + frais de gestion et d'inscription.

En cas d'annulation dans les 7 jours précédents le 1er jour de la session de formation, il sera facturé un montant de 50 % du total de la formation + frais de gestion et d'inscription.

Toute formation entamée reste due dans son intégralité.

En cas de dédit consécutif à un cas de force majeure justifiée, CLASSE 4 ne procédera à aucune facturation (sur justificatif uniquement).



6- Report - Absence - Annulation

6-1 : Du fait de CLASSE 4

CLASSE 4 se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, elle informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, CLASSE 4 reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

6-2 : Du fait du stagiaire

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courrier électronique, reçues moins de 5 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'un montant égal à 30% du montant NdT de la prestation ainsi que les frais de gestion et d'inscription, au titre des dépenses exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation (article L 920.9 du code du travail), hors cas de force majeure.

Conditions spécifique formation PRO-PAILLE

Toute annulation d'inscription à la formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

Pour toute annulation intervenant après ces 30 jours, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation + frais de gestion et d'inscription.

En cas d'annulation dans les 7 jours précédents le 1er jour de la session de formation, il sera facturé un montant de 50 % du total de la formation + frais de gestion et d'inscription.

Dans tous les cas et quelque soit la thématique : tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation. Le stagiaire est invité à suivre la formation lors d'une session ultérieure.

Sont considérés comme cas de force majeure, les situations suivantes : Décès d'un proche, naissance, accident ou maladie grave (avec justificatif), contraintes professionnelles ayant des conséquences jugées graves (expertise judiciaire, accident de chantier, ...).

La formation étant individuelle, les demandes de remplacement partiel ne sont pas admises.

L'Attestation de Fin de Formation qui sert de justificatif auprès des organismes de prise en charge des formations (OPCO) totalisera le nombre d'heures de présence réellement effectuées.

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, des modalités de règlement amiable des difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution du contrat : remboursement du montant total ou partiel de la formation après entente préalable des deux parties.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nancy sera seul compétent pour régler le litige.

7. Accessibilité

Toutes les salles et plateaux techniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap, contacter l'organisme de formation.

8. Information spécifique : Label Branche Architecture

Ce label est décerné par la Branche Architecture.

Les conditions de prise en charge de l'action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'opérateur de compétence de la branche (OPCO EP).

Les formations ayant obtenu un Label sont identifiables grâce au logo "Label Branche Architecture"

Mise à jour des CGV le 2 mai 2022 - VG